



ANNEXE 4

Cahier des charges des plate formes
Formation « le Chauffe Eau Solaire
Individuel »

Liste des plate-formes et du matériel obligatoires

1. La sécurité et l'accès au toit pour la pose de capteurs solaires

La sécurité et l'accès au toit implique la mise à disposition au stagiaire :

- de harnais de sécurité,
- de poignets de manutention,
- de ventouses de vitrier,
- d'une « ligne de vie » (ponctuelle).

Le travail en hauteur ainsi que le travail sur capteurs impliquent la mise à disposition par l'organisme de formation au minima de 2 plate-formes sécurisées et couvertes se présentant comme suit:

- une plate-forme au minima de 10 m² avec la pose en surimposition de 2 capteurs,
- une plate-forme au minima de 10 m² avec l'intégration de 2 capteurs,

Le choix de l'inclinaison des toitures ainsi que celui pour les éléments de couverture est laissé au bon vouloir de l'organisme de formation.

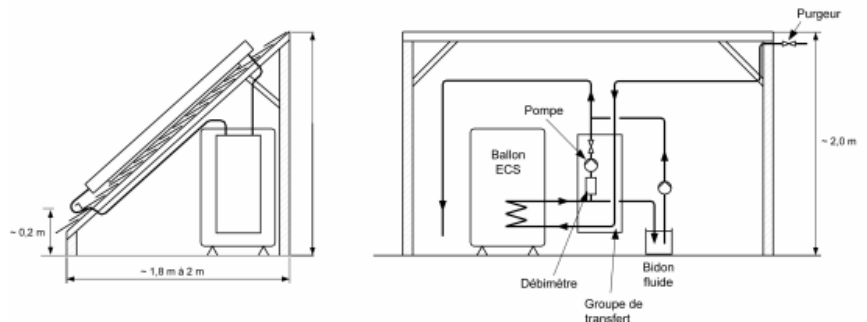
Du matériel de démonstration est mis à disposition, à savoir :

- des supports pour les capteurs en terrasse et des supports muraux,
- un capteur sous vide,
- différents types de fixation (fixes, mobiles).

2. La mise en service et la maintenance d'une installation

La mise en service d'une installation implique la mise à disposition d'une plate-forme regroupant :

- un ballon de stockage,
- un groupe de transfert,
- les organes de sécurité,
- un débitmètre,
- une vanne de remplissage/vidange,
- un bidon de liquide antigél,
- une pompe à main et électrique,
- un réfractomètre,
- un manomètre,
- des cartouches d'azote.



Nota : Le raccordement de l'installation aux capteurs n'est pas obligatoire.

3. La régulation

L'organisme de formation devra avoir à minima 2 supports pédagogiques permettant aux stagiaires de manipuler dans les meilleures conditions.

4. Autre

L'organisme de formation doit mettre à disposition des boussoles à clinomètre aux stagiaires.